



Bonjour,

Au vue des alertes météorologique et des arrêtés préfectoraux en cours conseillant et limitant la circulation dans les Yvelines, il est probable que certains enseignants de nos écoles aient des difficultés à rejoindre leur lieu de travail demain matin.

Si l'on rapporte cela aux règles en vigueur pour vigi-pirate et covid-19, les consignes reçues sont les suivantes :

- Les enfants ne pourront être accueillis que si leur enseignant est présent.
- Si l'enseignant n'est pas présent, les parents devront récupérer leurs enfants, ils ne pourront pas être accueillis à l'école.

Nous sommes conscient des impacts de ces consignes, mais nous n'avons malheureusement pas d'autres alternatives à proposer. Les directrices des écoles ont du mettre cette même information sur les sites internet des écoles respectives.

Bien à vous

Sylvain LAMBERT (Président SIE)

---